

301

**RAPPORT D'ACTIVITE ET DE
PRESENTATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
DE L'AGENCE CALEDONIENNE DE
L'ENERGIE**



OBJET : Approbation du compte administratif 2022

ETABLISSEMENT PUBLIC : **ACE**

EXERCICE BUDGETAIRE : **2022**

BUDGET : **01**

TABLE DES MATIERES

I.	LES FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ DE L'ACE EN 2022	3
A.	Un établissement public qui perd 70 % de ses recettes.....	3
B.	Une mission de la Chambre Territoriale des Comptes.....	3
C.	Une consolidation de l'organisation	3
D.	Un établissement public qui renforce ses partenariats.....	4
1.	Le partenariat ADEME / ACE.....	4
2.	La refonte de la Convention d'Objectifs et de Moyens.....	5
3.	La signature d'une convention de partenariat avec le GIEP	5
4.	Le déploiement des CEP dans les Iles et dans le Nord	6
5.	La cessation d'activité de la société NCE	7
6.	Le partenariat avec l'AFD	7
E.	Le pôle « Expertise et Conseil » : le bras armé de l'ACE.....	8
1.	L'accompagnement au changement passe aussi par des partenariats	12
2.	Les actions de communication et de promotion.....	13
II.	PRESENTATION DU BILAN FINANCIER	15
A.	Analyse budgétaire	15
B.	Comparaison entre Budget 2022 et Réalisé 2022	16
C.	Réalisé 2022 : Section de fonctionnement.....	17
D.	Réalisé 2022 : Section d'Investissement.....	20
E.	Présentation par programme, mission et actions	22
F.	Travaux sur le résultat.....	23
III.	CONCLUSION	24
IV.	ANNEXES	26



I. LES FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ DE L'ACE EN 2022

A. Un établissement public qui perd 70 % de ses recettes

Après deux exercices consécutifs (2020 et 2021) qui ont vu l'ACE perdre globalement 1.080 MF de recette parafiscales qui ont été réaffectées au budget de la Nouvelle-Calédonie, l'établissement a dû composer en 2022 avec la suppression des recettes de la taxe sur la transition énergétique (TTE) de son budget.

En effet, la Loi du Pays 2022-4 du 20 avril 2022 instaure la réaffectation de la totalité du produit de la TTE au bénéfice du SMTU et du SMTI à compter de sa publication au JONC. Ce transfert a été effectif à compter du 01/05/2022.

B. Une mission de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC)

La CTC a entamé une mission de contrôle sur la gestion de l'ACE en février 2022. Cette mission s'est déroulée jusqu'au mois de juillet 2022. Le rapport d'observations définitives de la CTC a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration au mois de février 2023 et le Conseil d'Administration a convenu de mettre en place un comité de suivi.

C. Une consolidation de l'organisation

Les principales informations à retenir sur l'exercice concernant l'organisation sont :

- ✓ **Le recrutement de deux agents en Volontariat de Service Civique (VSC)** dans le cadre de la convention entre l'ACE et le Haut-Commissariat :
 - Manon SOULIGNAC, ingénieur en énergies renouvelables, dont les principales missions ont consisté en la réalisation d'un bilan carbone de la direction des infrastructures, topographie et transport terrestre du gouvernement et l'animation des Fresques du Climat.
 - Jeanne SINEITRA qui a été positionnée dans le dispositif des Conseillers en Energie Partagés pour prendre en charge les dossiers de la Province des Iles et de certains établissements et directions publiques.
- ✓ **L'intégration sur titre d'un technicien**, Loïc MAHE, issu de la formation CNAM, qui a intégré le dispositif des Conseillers en Energie Partagés pour prendre en charge les communes de brousse.
- ✓ **L'intégration d'un nouveau stagiaire CNAM** en septembre 2022, Matthieu SERRECOMBES
- ✓ **Le recrutement d'un Chargé de Mission attaché à la DIMENC**, Adrien CHOLIERE, fonctionnaire en poste à la Province Sud. Sur la base d'un accord passé entre la DIMENC et l'ACE, Adrien CHOLIERE a donc intégré les effectifs de notre établissement, mais il est détaché à 100 % au Service de l'Energie.
- ✓ **Le passage d'Elodie CHOUEIRY, Assistante de Direction de l'Etablissement depuis 2018, en CDI sous la nouvelle réglementation des contractuels de la fonction publique (ACDP)**

- ✓ La décision prise par André BOUDART en novembre 2022 de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de Directeur, et confirmée dans le même temps au Président du Conseil d'Administration.
- ✓ La prise de fonction de Maxime NACHIN, en qualité de directeur de l'établissement, avec une prise de fonction le 06 mars 2023.

D. Un établissement public qui renforce ses partenariats

2022 aura été marquée sur le plan du déploiement de l'activité par :

- ✓ Le partenariat avec l'ADEME
- ✓ La refonte de la Convention d'Objectifs et de Moyens de l'ACE
- ✓ La signature d'une convention de gestion comptable avec le GIEP
- ✓ Le renforcement du rôle des Conseillers en Energie Partagés en Province des Iles et en Province Nord
- ✓ La cessation d'activité de la société NCE
- ✓ La reconduction et le renforcement du partenariat avec l'AFD
- ✓ La signature en fin d'année d'un protocole d'entente avec l'Institut Calédonien de Participation (ICAP)

1. Le partenariat ADEME / ACE

La convention pluriannuelle ADEME-ACE d'actions 2017-2021 s'est déroulée sur 4 ans (elle a effectivement débuté en 2018) pour un budget de 268 500 000 F CFP par an.

Ce partenariat a été prolongé pour 2022, par la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle.

Le tableau ci-dessous illustre l'avancement des programmes d'actions annuels :

Année du programme d'opérations	Budget annuel Cofinancé ADEME ACE	Montant des opérations adoptées par le CT et financées par le partenariat ADEME ACE	Montant total des mandats opérés (montant dans le cadre du partenariat ADEME ACE)	Participations de l'ADEME déjà perçues avant 2023
2 018	268 500 000	238 009 136	189 739 656	40 275 000
2 019	268 500 000	149 823 730	133 315 896	40 275 000
2 020	50 000 000	42 444 473	41 426 573	5 000 000
2 021	200 000 000	184 186 365	105 272 023	-
2 022	300 000 000	234 053 472	87 570 453	30 000 000

2. La refonte de la Convention d'Objectifs et de Moyens

Un groupe de travail a été mis en place afin d'élaborer conjointement, avant la fin de l'année 2022, un projet de convention d'objectifs et de moyens (COM), conforme à la norme publique.

Ce travail, a débouché sur la rédaction d'un projet de texte, dont les objectifs et les moyens mis à la disposition de l'ACE, sont en cohérence avec le Schéma de Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie 2.0 (STENC 2.0) et avec la convention de financement issue du Fonds Européens de Développement.

Ce projet de COM a été communiqué et présenté pour information au conseil d'administration de l'ACE du 20 février 2023. Une fois votée, elle deviendra la feuille de route stratégique de l'ACE, conformément aux recommandations de la CTC NC en la matière.

3. La signature d'une convention de partenariat avec le GIEP

Depuis sa création, la gestion administrative et comptable de l'ACE reste un point d'attention et d'amélioration.

Courant 2022, la CTC avait, dans son rapport d'observations provisoire, conseillé d'embaucher un Directeur Adjoint pour soulager à la fois le Directeur, et la Responsable Administrative et Financière (RAF).

Pour des raisons budgétaires, il a été envisagé d'externaliser une partie de la gestion comptable de l'établissement. Avec l'accord préalable de la DBAF et du TREPUNC, une convention avec le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP) a été conclue.

En contrepartie de cette prestation comptable, l'ACE a mis en place une procédure d'accompagnement du GIEP dans le lancement et l'exécution de sa démarche de transition énergétique. L'avantage d'un tel dispositif basé sur la mutualisation de compétences est qu'il n'y a aucun flux financier.

L'objectif d'un tel dispositif côté ACE était triple :

- ✓ Apporter plus de fluidité et de cohérence dans la gestion comptable de l'établissement
- ✓ Réduire le nombre de rejets du TREPUNC consécutifs à des erreurs de saisie en particulier
- ✓ Dégager du temps pour la RAF de l'ACE afin qu'elle puisse se consacrer à la partie noble de sa mission, et particulièrement à donner suite en 2023, aux recommandations de la CTC sur la nécessaire mise à jour des procédures administratives et financières de l'ACE.

Le bilan réalisé en novembre a permis de tirer des conclusions favorables sur l'efficacité et l'utilité du dispositif. Une convention long terme a été signée dans la foulée.

Au 31/12/2022, le GIEP a traité 51% des mandats de fonctionnement de l'ACE sur la période du partenariat, entre le 30/08/2022 et le 31/12/2022.

Cette expérience a été suivie par le Secrétariat Général du GNC et la DBAF et il ressort que le GIEP va démultiplier cette prestation auprès d'autres établissements publics.

4. Le déploiement des CEP dans les Iles et dans le Nord

Après avoir pris la décision au deuxième semestre 2021, d'intégrer complètement la gestion du dispositif des CEP au sein de l'ACE, alors qu'il était précédemment géré par la SECAL, l'ACE a immédiatement mis en œuvre un plan d'action spécifique.

Pour aider les communes à entrer plus rapidement dans une démarche de transition énergétique efficace, l'ACE a décidé de prendre en charge intégralement le coût du dispositif CEP. Dans le dispositif SECAL (2018-2021), basé sur des conventions de 3 années, les communes étaient appelées à prendre en charge de manière progressive, le coût des CEP, en contrepartie des économies budgétaires réalisées sur les baisses de consommations d'énergie.

Si sur le papier le processus paraissait séduisant, le bilan s'est avéré plutôt mitigé à la clôture de la convention SECAL/ACE. Confrontées à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, les communes ont éprouvé les plus grandes difficultés à entrer dans le dispositif sur la durée. Enfin, factuellement, il n'y a eu qu'un seul CEP déployé sur le terrain alors que deux ETP étaient prévus.

Pour ne pas perdre le travail réalisé par la CEP SECAL en poste jusqu'au premier trimestre 2022, l'ACE a créé sa propre cellule qui a été dotée de 3,5 ETP. Les résultats ne se sont pas fait attendre :

- ✓ Des 7 communes affiliées au dispositif CEP entre 2019 et 2021, 9 nouvelles communes ont intégré le dispositif sur la grande terre au 1^{er} trimestre 2022.
- ✓ Début 2022, c'est aussi la Province des Iles, au travers de la collectivité provinciale et de la SODIL qui ont signé des protocoles d'accord. Les communes de Maré et d'Ouvéa ont donné un accord de principe favorable, les protocoles devant être signés en début d'année 2023 pour démarrer sur un exercice complet
- ✓ Fin 2022, ce sont les communes du Grand Nord et de la Côte Est qui ont suivi le mouvement à la suite des journées « Maitrise de la Demande de Energie (MDE) organisées par le Service du Développement Durable de la Province Nord. Ouégoa et Ponérihouen ont signé des protocoles en décembre, Pouébo devant suivre très rapidement.

Au total l'ACE suit directement à travers ce dispositif :

- **16 communes**
- **1 province**
- **1 direction de la Nouvelle-Calédonie**
- **2 établissements publics.**

Le dispositif des CEP, c'est non seulement une équipe de techniciens et d'ingénieurs déployés sur le terrain, mais aussi une méthode de travail simple et efficace. Pour pallier les contraintes budgétaires des collectivités locales, un dispositif à deux niveaux a été mis en place :

- ✓ Un premier étage constitué par une convention cadre pluriannuelle **sans engagements financiers**, qui dresse le périmètre général de l'accompagnement de l'ACE sur la démarche de transition énergétique de la collectivité ou de l'opérateur privé, suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux contraintes budgétaires des collectivités
- ✓ Un deuxième étage constitué de conventions financières annuelles adossées à cette convention cadre, et qui définissent des enveloppes financières à « consommer » dans l'année en fonction des investissements réellement engagés par l'opérateur

De la même manière, il a été décidé de limiter le montant annuel des enveloppes financières afin de caler l'aide de l'ACE sur les montants réellement engagés par les communes. L'ACE fera un premier bilan de ce dispositif d'intervention mi 2023.

5. La cessation d'activité de la société NCE

La société NCE a cessé toute activité au début de l'exercice 2022. Les derniers collaborateurs se sont vu signifier leur fin de contrat en janvier. En décembre 2022, le PDG de NCE, administrateur représentant l'ACE, a remis sa démission et a été remplacé par le Directeur Général de la SLN de manière à préparer la liquidation de l'entreprise.

Cette liquidation ne sera possible qu'une fois totalement apurée côté ACE la provision de 600 MF, passée pour 1/3 au BP 2022, représentant l'avance en CCA pour laquelle l'ACE ne sera jamais remboursé. Le Directeur de l'ACE a demandé, compte tenu de la fragilité budgétaire de l'établissement, que la clôture administrative soit différée jusqu'en 2024, de manière à éviter de comptabiliser le solde de la provision (i.e 400 MF), sur un seul exercice.

6. Le partenariat avec l'AFD

Au terme d'un premier exercice au cours duquel se sont dessinés les contours de ce partenariat, la nouvelle Direction de l'AFD a proposé à l'ACE de l'étendre et de le renforcer.

Cette proposition cadrerait parfaitement avec les objectifs de renforcement de l'action de l'agence avec les collectivités locales, acteurs majeurs de l'action de l'AFD en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, la convention 2022 a défini deux axes principaux :

- ✓ Le soutien accru à l'action des Conseillers en Énergie Partagés auprès des communes (voir plus loin pour le détail de l'action des CEP)
- ✓ Le déploiement de projets d'avenir dans de nouvelles filières de la transition énergétique, en particulier le projet de la zone 207 sur La Foa

7. La signature d'un protocole d'entente avec l'ICAP

Dans la logique du déploiement de l'activité de l'agence hors du Grand Nouméa, l'ACE a signé début décembre 2022 un protocole d'entente avec la banque de développement du territoire afin d'engager ses quelques 180 filiales dans une démarche de transition énergétique sur le long terme.

L'ICAP étant présente dans des secteurs très diversifiés, allant de l'hôtellerie à l'industrie de transformation, en passant par l'aquaculture, l'ACE pourra tirer beaucoup d'avantages et d'enseignements sur les futurs retours d'expérience dans le secteur privé au travers des procédures d'accompagnement de ces entreprises

Enfin, l'efficacité de cette coopération pourra être renforcée avec l'implantation de l'antenne de l'ACE en Province Nord tel qu'évoqué dans le paragraphe précédent.

E. Le pôle « Expertise et Conseil » : le bras armé de l'ACE

En 2022, le pôle « expertise et conseil » regroupait :

- 1 chef de service ingénieur généraliste / Architecte DPLG
- 3 ingénieurs environnement et énergie
- 3 techniciens énergie
- 1 stagiaire CNAM

Les agents du Pôle Expertise et Conseil apporte leur soutien technique dans les domaines suivant :

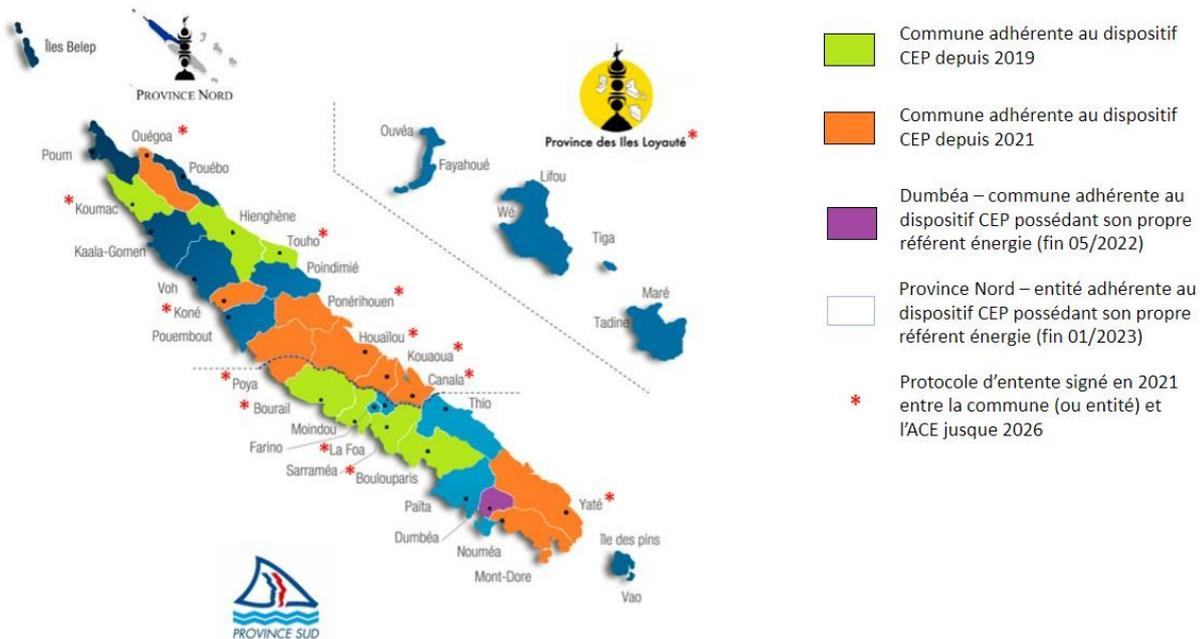
- ✓ **La maîtrise de la demande en énergie** : l'ACE a mis en place un nouveau mode de partenariat avec les collectivités locales, les administrations et les établissements publics dans un premier temps. Il consiste en la mise en œuvre d'un dispositif à deux étages :
 - *La rédaction d'une convention de partenariat* : ce document s'articule autour du programme pluriannuel d'investissement du bénéficiaire en matière de transition énergétique, sans pour cela fixer de montants d'aides financières pluriannuelles.

Ce document a un double avantage :

- Il donne au bénéficiaire une lisibilité sur son action en matière de transition énergétique, et sur la garantie d'accompagnement de l'ACE (par exemple, pour une commune, le protocole est signé sur la durée de la mandature jusqu'en 2026).
- Il évite à l'ACE de prendre des engagements financiers pluriannuels trop lourds et lui permet de conserver une certaine souplesse budgétaire dans un contexte durablement incertain

- *La déclinaison de ce protocole sous forme de conventions annuelles financières* : l'ACE signe au cours du premier trimestre de l'année concernée, une convention financière qui détaille les modalités d'accompagnement financier (sur fonds propres ou en co-financement ADEME ou AFD)

Au 31 décembre 2022, l'ACE accompagne 16 communes, 1 provinces et 2 établissements



- ✓ **L'électromobilité** : dans la continuité de l'étude d'un schéma de maillage en bornes de recharges pour véhicules électriques en Nouvelle-Calédonie pilotée par l'ACE, nous avons lancé en Juin 2022 un AAP ouvert aux acteurs publics et privés qui souhaitent investir dans des bornes IRVE de petite à moyenne recharge (7 à 24kW) sur le territoire (annexe 5).
- ✓ **La filière hydrogène** : L'étude stratégique menée par l'ACE en 2022 avec l'expertise d'Antheus Advisor, vise le développement d'une activité hydrogène en Nouvelle-Calédonie de l'ACE. Le rendu du rapport final intitulé « [Pré-étude de développement d'une filière hydrogène en Nouvelle-Calédonie \(PDF\)](#) », consultable sur notre site internet, repose sur trois volets :
 - *Analyse du contexte calédonien*
 - *Analyse des potentiels usages de l'hydrogène et du gaz naturel liquéfié*
 - *Ciblage des partenaires et prochaines étapes identifiées pour le développement d'une filière sur le territoire*

En parallèle, l'année 2022 a vu le résultat des études lancées sur les 4 projets pilotes dans le domaine du transport maritime.

- *Retrofit d'un remorqueur de mine avec un armateur calédonien.*

- *Construction d'un navire de pêche qui utilise les technologies H₂ pour réduire ses émissions de GES induites par la production électrique dans les phases de quai ou de dérive ainsi que dans les phases de propulsion si les solutions sont compatibles avec la durée des campagnes de pêche.*
- *Construction d'une navette de transport de passager qui viendra compléter le maillage routier de transport public par un maillage maritime autour du Grand Nouméa, avec un objectif de « zéro émission de GES ».*
- *Construction d'un navire à grande vitesse qui utilise des solutions H₂ pour réduire ses émissions de GES induites par la production électrique dans les phases de quai et de trajets pour la desserte des îles.*

Prochaines étapes en 2023 :

- *Lancement des phases de réalisation pour le remorqueur et le palangrier*

✓ **La sensibilisation et l'accompagnement au changement :**

L'année 2022, a vu l'accélération de la stratégie de sensibilisation et d'accompagnement au changement reposant sur le déploiement d'outils adaptés au contexte calédonien, avec notamment :

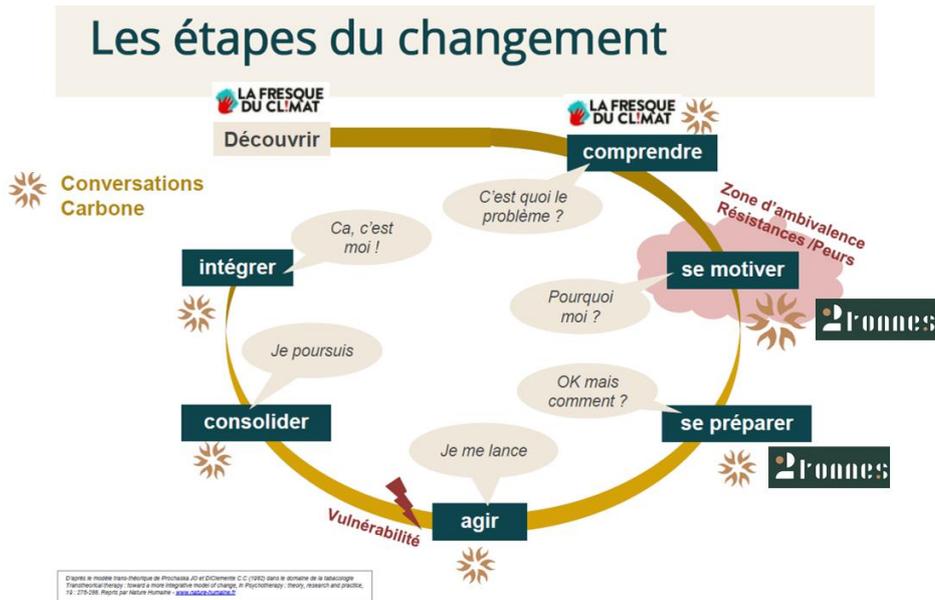
- Parmi ces outils, il y a la Fresque du Climat : atelier basé sur l'intelligence collective, visant à mieux appréhender les interactions entre les activités humaines, leurs conséquences sur le climat et l'impact sur nos modes de vie. En 2022 c'est 14 animateurs supplémentaires qui ont été formés (30 animateurs au total), 80 ateliers organisés auprès de 1000 personnes.
- Les ateliers 2 tonnes : L'année 2022 a vu la mise en ligne du 1^{er} calculateur d'empreinte carbone personnel adapté au contexte calédonien, collaboration avec 2 tonnes France pour élaborer une version calédonienne de l'atelier (1^{er} territoire insulaire à avoir sa propre version), formation de 5 animateur-ric-e-s et organisation des 1^{ers} ateliers (15 participant-e-s)
- Les Conversations Carbone : déploiement d'une dynamique carbone via la formation de 5 binômes de facilitateur-ric-e-s sélectionnés suite à un AMI (17 candidatures pour 10 places), 5 cycles de Conversations Carbone organisés avec 40 participant-e-s
- Watty à l'école : lancement pour 3 ans du programme porté par Eco CO2 et déployé en partenariat avec EEC, Enercal et Symbiose :

	Nb d'écoles	Nb classes engagées	Nb d'élèves sensibilisés	Nb d'ateliers attendus (nb de classes*nb d'ateliers)	Nb d'ateliers réalisés
Périmètre d'intervention	24	Objectif: 60 Inscrites: 58	1260	Objectif : 180	174 ateliers réalisés, 3 par classe inscrite

La 1^{ère} année de déploiement s'est soldée par un concours artistique avec remise des prix dans le cadre du village des sciences du Mont Dore en novembre.

- Participation à la fête de la science 2022 sur le thème « Réveil climatique » avec l'organisation d'un atelier Fresque du Climat grand public en partenariat avec Météo France et d'ateliers scolaires en partenariat avec l'IRD
- Présentation des différents outils déployés dans le cadre d'une matinale énergie CCI regroupant 35 participants
- Webconférence « Energie et environnement » réalisé en partenariat avec le Vice-Rectorat au collège Baudoux avec retransmission par visioconférence à d'autres établissements du territoire le 21 novembre
- Accord de financement pour l'expérimentation du challenge [Ma Petite Planète](#) au sein des collectivités calédoniennes (discussions en cours avec la DRH du GNC pour une diffusion dans le cadre de la semaine QVT)
- Accord de financement également pour l'expérimentation des [Ateliers de l'Adaptation au Changement climatique](#) avec le personnel technique des communes et provinces ayant participé à la formation ADEME sur l'adaptation au changement climatique fin 2021 (échanges en cours pour une organisation de l'atelier au 1^{er} semestre 2023)

Dans un cadre ludique et collaboratif, ces différents ateliers permettent de comprendre problématiques et enjeux et de se donner les moyens d'agir. Ils suivent les étapes du changement présentées ci-dessous :



« La question du changement de comportement et, plus généralement, de l'évolution des modes de vie, est un enjeu clé de la transition écologique. Il est largement admis que le progrès technique, à lui seul, ne permettra pas d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. » - Étude ADEME « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité - L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir »

1. L'accompagnement au changement passe aussi par des partenariats

Décarbonation de l'administration publique :

Le projet déposé par l'ACE a été retenu par l'AFD pour un accompagnement méthodologique dans le cadre de la formation Mouv'outremer lancée dans le Pacifique

- Accompagnement de la province Sud pour la coanimation d'ateliers Fresque du Climat auprès des services provinciaux et lors de la matinée d'accueil des nouveaux arrivants (4 ateliers sur 2022 pour un total de 75 agents)
- Mise au catalogue de l'IFAP d'ateliers Fresque du Climat
- Montée en compétence de l'équipe ACE sur la réalisation de Bilan carbone
- Organisation d'une 1^{ère} visioconférence avec les directions informatiques de collectivités sur la sobriété numérique et création d'un groupe Teams d'échange et de partage d'informations
- La Fresque du Climat semble avoir bien pris son envol au sein de l'OPT : suite à la formation de leur chargée de l'efficacité énergétique à l'animation de la Fresque du Climat, 133 agents ont été sensibilisés en 2022 et 10 animateur·rice·s formé·e·s avec pour objectif de sensibiliser 150 agents par an

2. Les actions de communication et de promotion

En parallèle de ses actions opérationnelles sur le terrain, la Direction de l'ACE a lancé et suivi plusieurs actions de communication.

✓ **Plaquette de présentation de l'ACE face au défi de la transition énergétique**

Au mois d'août 2022, l'ACE a passé commande auprès de l'Agence CONCEPT pour la conception et la création d'une plaquette de présentation de l'ACE face au défi de la transition énergétique.

Ainsi, ce support met en avant les actions menées par l'Agence depuis sa création, pour la mise en œuvre du STENC et les perspectives dans le cadre du STENC 2.

Montant de la dépense : 754 317 FCFP

✓ **Prestation d'assistance à la communication externe sur les supports de communication digitaux de l'ACE :**

De juillet à décembre 2022, l'ACE s'est attaché les services de l'Agence CONCEPT pour une prestation de conseil stratégique, de conception de campagnes de communication et d'accompagnement, sur les thèmes liés à ses domaines d'intervention (hors achats d'espaces).

La prestation consistait notamment à la rédaction d'articles sur les événements et autres projets couverts par l'ACE, la mise en ligne d'articles sur le site internet de l'ACE et la rédaction de post Facebook et LinkedIn, ainsi que la refonte de posts déjà existants.

Montant de la dépense : 1 590 000 FCFP

✓ **Mise à jour et la traduction en anglais d'un film institutionnel de présentation de la TE en NC :**

Les missions de l'ACE sont multiples, tant sur le plan des enjeux du STENC que sur les missions transversales dont l'information et la sensibilisation des populations. Le succès de la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie passe bien entendu par la mise en œuvre d'une politique énergétique pragmatique et volontariste, mais elle nécessite aussi la mobilisation de l'opinion et des consommateurs.

Dans ce cadre, il avait été proposé en 2020, la mise en œuvre de plusieurs outils de communication tel que notamment un film présentant l'engagement de la Nouvelle-Calédonie dans une démarche de transition énergétique volontariste globale dans la droite ligne des objectifs du STENC 2016.

Le Gouvernement a lancé, comme le prévoyait la délibération du STENC 2016, une mise à jour de ce schéma en 2022, dénommé STENC 2.0. Ce nouveau schéma met un accent fort sur la décarbonation du secteur de la métallurgie du nickel et des exploitations minières.

Une mise à jour d'un premier support audiovisuel élaboré en 2020, avec l'ajout de nouvelles séquences ainsi qu'une traduction en anglais des textes audios, a donc été

réalisée. Ce film a également fait l'objet de déclinaisons vidéos par partenaire ayant pris part à son contenu.

Montant de la dépense : 2 893 800 FCFP

✓ **Campagne de communication et de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie :**

Au mois de novembre, l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE), en partenariat avec EEC et ENERCAL, a souhaité sensibiliser la population calédonienne au contexte difficile créé par la hausse du coût de l'électricité et la convaincre d'agir. A travers une campagne grand public, l'objectif était de convaincre les calédoniens :

- qu'en baissant leur consommation, ils maîtriseront le montant de leur facture d'électricité
- qu'il faut agir maintenant

Suite à une consultation lancée auprès de sept (7) agences de communication, à laquelle trois (3) d'entre elles ont répondu, l'Agence Concept a été retenue pour la mise en œuvre de cette campagne qui a débuté en décembre 2022 pour une première vague, qui sera suivie d'une deuxième vague début février 2023.

Montant de la dépense : Cette prestation a représenté une dépense de 4 037 322 FCFP = 5 037 522 FCFP moins 1 000 000 FCFP pris en charge par EEC et ENERCAL à raison de 500 000 FCFP chacune

✓ **Campagne de communication électromobilité :**

En 2022, dans la foulée de la présentation par l'ACE du schéma de maillage du territoire en bornes de recharge publiques, et du lancement de deux appels d'offre pour accompagner financièrement les investisseurs privés dans l'installation sur l'ensemble du territoire de 150 points de charge publics, l'ACE a souhaité, en lien avec le cluster SYNERGIE, déployer une campagne de communication à destination des futurs usagers de véhicules électriques, pour les inciter à faire évoluer leur habitudes de déplacement.

Ainsi, et après avoir sollicité des professionnels de la communication, l'ACE a retenu l'offre de l'Agence CONCEPT pour mettre en œuvre cette campagne de communication.

Montant de la dépense : 3 736 500 FCFP

II. PRESENTATION DU BILAN FINANCIER

A. Analyse budgétaire

Les données de ce rapport sont exprimées en francs CFP

FONCTIONNEMENT	Dépenses : 583,5 MF	Recettes : 516,9 MF
	Charges à caractère général : 76,8 MF	Impôts et taxes : 427,2 MF
	Charges de personnel : 86,2 MF	Dotations, subventions et participations : 76,7 MF
	Charges de gestion courante : 14,9 MF	Produits exceptionnels : 9,1 MF
	Charges exceptionnelles : 45,6 MF	Annulation de charges : 0,9 MF
	Dotation aux provisions/ NCE : 200 MF	Opérations d'ordre / reprise d'amort : 3 MF
	Opérations d'ordre : 160 MF	
	Résultat de fonctionnement : -66,6 MF	
INVESTISSEMENT	Dépenses : 188,3 MF	Recettes : 354,5 MF
	Subventions d'équipement versées : 181,9 MF	Excédent de fonctionnement capitalisés : 182,7 MF
	Etudes menées : 3 MF	Reprise de subventions : 11,8 MF
	Immobilisations corporelles : 0,4 MF	Opérations d'ordre : 160 MF
	Opérations d'ordre / reprise amort : 3 MF	
	Résultat d'investissement : 166,2 MF	
	Total dépenses : 771,8 MF	Total recettes : 871,4 MF
	Résultat global : 99,6 MF	

C. Réalisé 2022 : Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement présentent une augmentation de 5,4% par rapport à l'exercice précédent (+26,6 MF), elles s'élèvent à **516,9 MF**.

Recettes de fonctionnement			2021	2022	Variations en valeur	Variations en %
Réal	Impôts et taxes	Ter - taxe pour les énergies renouvelables	245 716 584	151 599 378	-94 117 206	-38,3 %
		Taxe sur électricité (budget annexe fonds - fer)	95 009 910	275 632 807	180 622 897	190,1 %
		Impôts et taxes	340 726 494	427 232 185	86 505 691	25,4 %
	Dotations, subventions et participations	Paccipations - autres paccipations etat	140 599 651	40 827 760	-99 771 891	-71,0 %
		Autres attributions et paccipations	4 176 611	35 799 523	31 622 912	757,1 %
		Dotations, subventions et participations	144 776 262	76 627 283	-68 148 979	-47,1 %
	Produits exceptionnels	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	730 668	291 302	-439 366	-60,1 %
		Mandats annulés (s/exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	142 520	470 150	327 630	229,9 %
		Autres produits exceptionnels	0	8 373 723	8 373 723	/0
		Produits exceptionnels	873 188	9 135 175	8 261 987	946,2 %
	Attenuations de charges	Remboursements sur rémunérations du personnel	475 445	912 083	436 638	91,8 %
		Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	29 493	0	-29 493	-100,0 %
		Attenuations de charges	504 938	912 083	407 145	80,6 %
Réal		486 880 882	513 906 726	27 025 844	5,6 %	
Ordre	Operations ordre de transfert entre sections	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 424 150	3 005 000	-419 150	-12,2 %
		Operations ordre de transfert entre sections	3 424 150	3 005 000	-419 150	-12,2 %
Ordre		3 424 150	3 005 000	-419 150	-12,2 %	
Total des recettes de fonctionnement			490 305 032	516 911 726	26 606 694	5,4 %

Les principales variations s'expliquent de la manière suivante :

- ✓ **Taxe sur l'électricité (TE)** : les taxes correspondant aux quatre trimestres de l'année 2021 avaient été rattachées à 2021 pour un total de 95 MF (inscrit en recettes au BP 2021). La recette s'est avérée supérieure de 63,6 MF. Les taxes correspondant aux quatre trimestres de l'année 2022 ont été rattachées.
- ✓ **Taxe pour la Transition Energétique (TTE)** : Comme précisé dans les faits marquants la TTE a été réaffectée au SMTU et SMTI à partir du mois de mai 2022.
- ✓ **Dotations, subventions et participations** : Les subventions versées par l'ADEME ont été titrées comme prévu (l'ACE verse au bénéficiaire porteur de projet la totalité du montant conventionné, c'est-à-dire la part ACE augmentée de la part ADEME, laquelle reversera sa quote-part à l'ACE selon les modalités arrêtées dans la convention pluriannuelle ADEME-ACE 2017-2021 et son avenant 2022).

En 2023, l'ACE a reçu de l'ADEME le solde du programme ADEME/ACE de 2015, le premier versement du programme 2020 ainsi qu'une avance pour le programme 2022, soit un total de 40,8 MF.

Une convention de 35,8 MF a été signée avec l'AFD.

- ✓ **Opérations ordre de transfert entre sections** : Des reprises sur amortissements pour un montant de 3MF ont été constatées, sur deux subventions d'investissement reprises pour non-accomplissement des objectifs fixés dans la convention de subvention.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de de 123,9 % par rapport à l'exercice précédent (+ 234,3 MF), elles s'élèvent à **423,5 MF**.

Les principales variations s'expliquent de la manière suivante :

- ✓ **Dotations aux provisions** : Il s'agit de la dépréciation de la participation de l'ACE au capital de Nouvelle-Calédonie Energie (NCE), d'un montant total de 600 MF qui a été répartie par la délibération 2022-08/ACE du 30/03/2022 à un montant annuel de **200 MF** sur 2022, 2023 et 2024.
- ✓ **Opérations ordre de transfert entre sections** : Les dotations aux amortissements augmentent de **57,9MF** sous l'effet mécanique du volume de subventions octroyé.
- ✓ **Etudes et recherches** : Le poste augmente de 13 MF, il s'agit de l'étude que l'ACE a financé en direct sur le dossier de l'hydrogène.
- ✓ **Autres Honoraires et conseils** : Le poste augmente de 9 MF, il s'agit de prestations liés au dossier de l'hydrogène et GNL, dont 5 MF reportés de 2021 sur 2022.
- ✓ **Autres** : Figurent sur ce poste des partenariats avec la Nouvelle-Calédonie en faveur de TECH FOR GOOD et avec la CCI au sujet du RDV des petits entrepreneurs, à hauteur de 3,5 MF.

			Dépenses de fonctionnement	2021	2022	Variations en valeur	Variations en %	
R é a c a r a c t è r e g é n é r a l	Charges à caractère général	Achats	Carburants	131 625	200 027	68 402	52,0 %	
			Alimentation	118 981	127 909	8 928	7,5 %	
			Fournitures d'entretien	50 733	61 350	10 617	20,9 %	
			Fournitures de petit équipement	29 475	73 957	44 482	150,9 %	
			Fournitures administratives	87 629	85 303	-2 326	-2,7 %	
			Autres produits pharmaceutiques	45 207	3 600	-41 607	-92,0 %	
			Autres matières et fournitures.	700	6 059	5 359	765,6 %	
			Achats	464 350	558 205	93 855	20,2 %	
			Services extérieurs	Locations immobilières	4 166 000	4 092 165	-73 835	-1,8 %
				Locations mobilières	3 630 092	3 669 215	39 123	1,1 %
				Charges locatives et de copropriété	1 380 000	1 380 000	0	0,0 %
				Entretien et réparations - matériel de transport	83 261	278 855	195 594	234,9 %
				Maintenance des logiciels	322 344	0	-322 344	-100,0 %
				Maintenance sur autres biens	808 431	766 284	-42 147	-5,2 %
				Autres	174 796	180 681	5 885	3,4 %
				Etudes et recherches	0	13 028 643	13 028 643	/0
				Documentation générale et technique	101 855	52 690	-49 165	-48,3 %
				Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	165 360	0	-165 360	-100,0 %
		Versements à des organismes de formation		322 196	697 327	375 131	116,4 %	
		Services extérieurs		11 154 335	24 145 860	12 991 525	116,5 %	
		Autres services extérieurs		Autres honoraires, conseils...	11 255 161	20 497 630	9 242 469	82,1 %
				Frais d'actes et de contentieux	1 091 747	18 495	-1 073 252	-98,3 %
				Divers	21 610 895	18 916 813	-2 694 082	-12,5 %
			Annonces et insertions	1 430 735	1 288 709	-142 026	-9,9 %	
			Fêtes et cérémonies	275 533	0	-275 533	-100,0 %	
			Receptions	491 650	420 577	-71 073	-14,5 %	
			Catalogues et imprimés et publications	329 572	1 212 208	882 636	267,8 %	
			Transports de personnes extérieures à la collectivité	133 900	0	-133 900	-100,0 %	
			Transports collectifs du personnel	232 381	1 060 109	827 728	356,2 %	
			Voyages, déplacements et missions	197 118	701 036	503 918	255,6 %	
			Frais d'affranchissement	32 000	34 600	2 600	8,1 %	
			Frais de télécommunications	655 096	687 681	32 585	5,0 %	
			Frais de nettoyage des locaux	386 040	342 382	-43 658	-11,3 %	
			Frais de recouvrement, d'assiette et de confection des rôles	5 212 039	3 409 685	-1 802 354	-34,6 %	
		Autres	0	3 500 000	3 500 000	/0		
		Autres services extérieurs	43 333 867	52 089 925	8 756 058	20,2 %		
		Charges à caractère général			54 952 552	76 793 990	21 841 438	39,7 %
		Charges de personnel et frais assimilés	Impôts et taxes	Cotisations à ifap	325 999	558 412	232 413	71,3 %
				Impôts et taxes	325 999	558 412	232 413	71,3 %
			Charges de personnel et frais assimilés	Remunération principale	50 916 441	58 581 994	7 665 553	15,1 %
				Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	824 548	1 058 538	233 990	28,4 %
				Indemnités et primes liées à l'emploi	4 779 535	5 361 884	582 349	12,2 %
				Autres indemnités et primes	223 077	0	-223 077	-100,0 %
				Cotisations à la cafat	8 579 140	10 346 928	1 767 788	20,6 %
				Cotisations à la clr	5 241 921	7 433 447	2 191 526	41,8 %
				Cotisations versées aux organismes métropolitains	2 839 108	2 175 875	-663 233	-23,4 %
				Cotisations aux autres organismes sociaux	751 801	728 075	-23 726	-3,2 %
Charges de personnel et frais assimilés	74 155 571		85 686 741	11 531 170	15,5 %			
Charges de personnel et frais assimilés			74 481 570	86 245 153	11 763 583	15,8 %		
Autres charges de gestion courante	Autres charges de gestion courante		Subventions de fonctionnement aux organismes publics - provinces	0	567 000	567 000	/0	
		Subv. de fonct. aux organismes publics - communes & structures int	4 300 000	725 000	-3 575 000	-83,1 %		
		Subventions de fonctionnement aux organismes publics - établissements	0	4 528 352	4 528 352	/0		
		Subventions de fonctionnement aux associations	0	500 000	500 000	/0		
		Autres subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	12 780 000	5 432 000	-7 348 000	-57,5 %		
		Redevances pour concessions brevets licences procédés droits vales	844 155	3 125 343	2 281 188	270,2 %		
Autres charges de gestion courante	17 924 155	14 877 695	-3 046 460	-17,0 %				
Autres charges de gestion courante			17 924 155	14 877 695	-3 046 460	-17,0 %		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	47 222	178 406	131 184	277,8 %		
		Subventions de fonctionnement aux provinces	209 300	22 019 710	21 810 410	10 420,6 %		
		Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	40 448 212	23 417 033	-17 031 179	-42,1 %		
		Subvention de fonctionnement aux autres organismes de droit public	1 120 000	0	-1 120 000	-100,0 %		
Charges exceptionnelles	41 824 734	45 615 149	3 790 415	9,1 %				
Charges exceptionnelles			41 824 734	45 615 149	3 790 415	9,1 %		
Dotations aux provisions	Dotations aux provisions	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corp	0	200 000 000	200 000 000	/0		
		Dotations aux provisions	0	200 000 000	200 000 000	/0		
		Dotations aux provisions	0	200 000 000	200 000 000	/0		
Réel			189 183 011	423 531 987	234 348 976	123,9 %		
O r d r e d e t r a n s f e r t	Opérations ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corp	102 103 552	160 015 687	57 912 135	56,7 %		
		Opérations ordre de transfert entre sections	102 103 552	160 015 687	57 912 135	56,7 %		
		Opérations ordre de transfert entre sections	102 103 552	160 015 687	57 912 135	56,7 %		
Ordre			102 103 552	160 015 687	57 912 135	56,7 %		
Total des dépenses de fonctionnement			291 286 563	583 547 674	292 261 111	100,3 %		

D. Réalisé 2022 : Section d'Investissement

En recettes, la section d'investissement s'élève à 354,5 MF en provenance d'une partie du résultat de fonctionnement afin de couvrir le déficit d'investissement de 2021 et de 160 MF dédiés aux amortissements des immobilisations liées principalement aux subventions.

A noter la recette de 11,8 MF correspondant à deux subventions d'investissement reprises.

Recettes d'investissement			2021	2022	Variations en valeur	Variations en %
R é e l	Subventions équipement versees	Reprise Subv Biens mobiliers, materiel et etudes	6 248 011	0	-6 248 011	-100,0 %
		Reprise Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers,	12 600	11 825 000	11 812 400	93 749,2 %
	Subventions équipement versees		6 260 611	11 825 000	5 564 389	88,9 %
	Dotations, fonds divers	Excedents de fonctionnement capitalises	85 990 154	182 715 666	96 725 512	112,5 %
Dotations, fonds divers et reserves		85 990 154	182 715 666	96 725 512	112,5 %	
Réel			92 250 765	194 540 666	102 289 901	110,9 %
O r d r e	Operations ordre de transferts entre sections	Subventions equipement versees etat-biens mobiliers, materiel et etudes	88 200	88 200	0	0,0 %
		Subventions equipement versees territoire-biens mobiliers, materiel et etudes	1 770 950	2 125 881	354 931	20,0 %
		Subventions equipement versees territoire-batiments et installations	1 391 130	8 782 260	7 391 130	531,3 %
		Subventions equipement versees provinces-biens mobiliers, materiel et etudes	2 947 206	8 502 479	5 555 273	188,5 %
		Subventions equipement versees provinces-batiments et installations	1 683 500	1 683 500	0	0,0 %
		Subventions equipement versees communes-biens mobiliers, materiel et	23 012 890	36 728 658	13 715 768	59,6 %
		Subventions equipement versees communes-batiments et installations	1 529 570	2 060 170	530 600	34,7 %
		Subventions equipement versees spic-biens mobiliers, materiel et etudes	183 904	183 908	4	0,0 %
		Subventions equipement versees autres-biens mobiliers, materiel et etudes	228 201	456 401	228 200	100,0 %
		Subventions equipement versees autres-batiments et installations	292 800	537 800	245 000	83,7 %
		Subv. equip. versees organismes publics divers - biens mobiliers, materiel	12 965 533	15 479 688	2 514 155	19,4 %
		Subv. equip. versees organismes publics divers - batiments et installations	16 795 528	22 615 528	5 820 000	34,7 %
		Subv.equip.versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	26 221 664	42 400 312	16 178 648	61,7 %
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-batiments et installations	5 976 923	14 717 272	8 740 349	146,2 %
		Subventions equipement versees ets scolaires-batiments et installations	142 597	142 597	0	0,0 %
		Amortissements des concessions et droits similaires	4 506 631	2 228 974	-2 277 657	-50,5 %
		Materiel de transport terrestre	401 820	401 820	0	0,0 %
		Autre materiel informatique	471 359	562 775	91 416	19,4 %
		Autres materiels de bureau et mobiliers	727 294	112 584	-614 710	-84,5 %
		Materiel de telephonie	179 980	204 880	24 900	13,8 %
Autres	585 872	0	-585 872	-100,0 %		
Operations ordre de transferts entre sections			102 103 552	160 015 687	57 912 135	56,7 %
Ordre			102 103 552	160 015 687	57 912 135	56,7 %
Total des recettes d'investissement			194 354 317	354 556 353	160 202 036	82,4 %

En dépenses, la section d'investissement s'élève à 188,3 MF, avec une baisse de 37 % par rapport à l'exercice précédent, soit -110 MF en valeur, ce qui traduit la sobriété de l'agence en matière d'achat d'immobilisations et fait apparaître, au-delà de l'action sur la maîtrise de la demande en énergie, une volonté d'action, notamment par l'octroi de subventions pour des projets pilotes, dans le domaine des énergies renouvelables.

		Dépenses d'investissement	2021	2022	Variations en valeur	Variations en %	
R é l	Maîtrise de la demande en énergie	Frais d études	675 000	0	-675 000	-100,0 %	
		Subventions équipement versees territoire-batiments et installations	36 955 650	30 000 000	-6 955 650	-18,8 %	
		Subventions équipement versees provinces-biens mobiliers, materiel et etudes	21 916 667	1 395 000	-20 521 667	-93,6 %	
		Subventions équipement versees communes-biens mobiliers, materiel et	53 561 305	45 744 035	-7 817 270	-14,6 %	
		Subventions équipement versees communes-batiments et installations	0	4 905 430	4 905 430	/0	
		Subventions équipement versees autres-biens mobiliers, materiel et etudes	0	1 233 400	1 233 400	/0	
		Subventions équipement versees autres-batiments et installations	1 225 000	0	-1 225 000	-100,0 %	
		Subv. equip. versees organismes publics divers - biens mobiliers, materiel	8 980 970	0	-8 980 970	-100,0 %	
		Subventions equip. versees organismes publics divers - batiments et instal.	5 820 000	8 730 000	2 910 000	50,0 %	
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	15 768 462	5 546 850	-10 221 612	-64,8 %	
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-batiments et installations	286 650	841 175	554 525	193,5 %	
		Maîtrise de la demande en énergie		145 189 704	98 395 890	-46 793 814	-32,2 %
		Ecomobilité	Frais d études	10 091 282	0	-10 091 282	-100,0 %
			Subventions équipement versees communes-biens mobiliers, materiel et	0	4 575 000	4 575 000	/0
Subv. equip. versees organismes publics divers - biens mobiliers, materiel	0		139 025	139 025	/0		
Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	10 103 750		2 450 750	-7 653 000	-75,7 %		
Concessions et droits similaires	1 149 464		0	-1 149 464	-100,0 %		
Ecomobilité		21 344 496	7 164 775	-14 179 721	-66,4 %		
Energies renouvelables	Subventions équipement versees territoire-biens mobiliers, materiel et etudes	1 774 657	821 299	-953 358	-53,7 %		
	Subventions équipement versees provinces-biens mobiliers, materiel et etudes	5 859 700	10 103 045	4 243 345	72,4 %		
	Subv. equip. versees organismes publics divers - biens mobiliers, materiel	0	2 000 000	2 000 000	/0		
	Subventions equip. versees organismes publics divers - batiments et instal.	0	3 983 684	3 983 684	/0		
	Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	2 609 400	17 323 857	14 714 457	563,9 %		
	Subv. equip. versees autres personnes droit prive-batiments et installations	15 468 333	0	-15 468 333	-100,0 %		
Energies renouvelables		25 712 090	34 231 885	8 519 795	33,1 %		
Immo incorporelles	Concessions et droits similaires	3 982 654	3 018 962	-963 692	-24,2 %		
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 982 654	3 018 962	-963 692	-24,2 %		
Subventions équipement versees	Subventions équipement versees provinces-biens mobiliers, materiel et etudes	0	9 900 164	9 900 164	/0		
	Subventions équipement versees provinces-batiments et installations	0	3 607 500	3 607 500	/0		
	Subventions équipement versees communes-biens mobiliers, materiel et	5 630 656	3 299 471	-2 331 185	-41,4 %		
	Subventions équipement versees communes-batiments et installations	2 653 000	0	-2 653 000	-100,0 %		
	Subventions équipement versees autres-biens mobiliers, materiel et etudes	1 141 005	3 165 736	2 024 731	177,5 %		
	Subv. equip. versees organismes publics divers - biens mobiliers, materiel	8 528 839	0	-8 528 839	-100,0 %		
	Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	52 424 228	14 098 341	-38 325 887	-73,1 %		
	Subv. equip. versees autres personnes droit prive-batiments et installations	27 946 771	8 073 322	-19 873 449	-71,1 %		
	Subventions équipement versees		98 324 499	42 144 534	-56 179 965	-57,1 %	
Immobilisatio ns corporelles	Materiel de transport terrestre	0	35 001	35 001	/0		
	Autre materiel informatique	386 985	153 690	-233 295	-60,3 %		
	Autres materiels de bureau et mobiliers	51 274	153 751	102 477	199,9 %		
	Materiel de telephonie	24 900	0	-24 900	-100,0 %		
	Immobilisations corporelles		463 159	342 442	-120 717	-26,1 %	
Réel		295 016 602	185 298 488	-109 718 114	-37,2 %		
O r d r e	Oper ordre transferts entre sections	Biens mobiliers, materiel et etudes	649 306	0	-649 306	-100,0 %	
		Biens mobiliers, materiel, etudes	2 774 844	0	-2 774 844	-100,0 %	
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	0	3 005 000	3 005 000	/0	
Operations ordre de transferts entre sections		3 424 150	3 005 000	-419 150	-12,2 %		
Ordre		3 424 150	3 005 000	-419 150	-12,2 %		
Total des dépenses d'investissement		298 440 752	188 303 488	-110 137 264	-36,9 %		

E. Présentation par programme, mission et actions

La présentation du budget sous forme fonctionnelle par programme/mission/action (MPA) revêt un caractère indicatif, le budget étant voté par nature comptable.

Cette présentation permet à l'établissement de décliner son activité en cohérence avec le modèle fonctionnel adopté par la Nouvelle-Calédonie et les autres établissements publics.

Exécution en Mission - Programme - Objectif - Action				2021	2022	Variations en valeur	Variations en %	
M 0 4 E c o n o m i e v e r t e r e a m e n t . a g e m e n t s t u r b a i s m e s . e n v i r o n n e m e n t	P0406 Energie	Concourir à la mise en œuvre du schéma pour la transition énergétique	A0406-15 Soutien et Pilotage	Recettes	684 659 349	871 468 079	186 808 730	27,3 %
			Dépenses	-217 789 211	-481 346 649	-263 557 438	121,0 %	
			Résultat	466 870 138	390 121 430	-76 748 708	-16,4 %	
		A0406-16 Soutien au développement aux énergies renouvelables	Dépenses	0	0	0	/0	
		Résultat	0	0	0	/0		
		A0406-17 Soutien à la maîtrise de l'énergie	Dépenses	-1 430 735	-413 240	1 017 495	-71,1 %	
	Résultat	-1 430 735	-413 240	1 017 495	-71,1 %			
	Contribuer aux financements d'installation de production électrique	A0406-18 Structuration de la filière énergétique	Dépenses	0	0	0	/0	
		Résultat	0	0	0	/0		
		Résultat	465 439 403	389 708 190	-75 731 213	-16,3 %		
	P0408 Maîtrise de la demande en énergie	A0408-01 Rénovation de l'éclairage public	Dépenses	-62 710 273	-57 531 101	5 179 172	-8,3 %	
			Résultat	-62 710 273	-57 531 101	5 179 172	-8,3 %	
		A0408-02 Efficacité énergétique des bâtiments existants	Dépenses	-99 849 816	-64 072 579	35 777 237	-35,8 %	
			Résultat	-99 849 816	-64 072 579	35 777 237	-35,8 %	
		A0408-03 Efficacité énergétique des bâtiments neufs	Dépenses	-20 492 475	-6 764 850	13 727 625	-67,0 %	
			Résultat	-20 492 475	-6 764 850	13 727 625	-67,0 %	
		A0408-04 Soutien aux investissements des entreprises	Dépenses	-21 321 620	-5 805 452	15 516 168	-72,8 %	
			Résultat	-21 321 620	-5 805 452	15 516 168	-72,8 %	
	A0408-05 Soutien aux investissements dans la MDE	Dépenses	-7 123 200	-566 550	6 556 650	-92,0 %		
		Résultat	-7 123 200	-566 550	6 556 650	-92,0 %		
	A0408-06 Bilan carbone	Dépenses	0	-922 827	-922 827	/0		
	Résultat	0	-922 827	-922 827	/0			
	Résultat	-211 497 384	-135 663 359	75 834 025	-35,9 %			
	P0409 Ecomobilité	A0409-01 Vélo à Assistance Electrique	Dépenses	-2 250 000	-550 000	1 700 000	-75,6 %	
			Résultat	-2 250 000	-550 000	1 700 000	-75,6 %	
		A0409-02 Soutien à l'écomobilité	Dépenses	-31 123 036	-35 435 924	-4 312 888	13,9 %	
			Résultat	-31 123 036	-35 435 924	-4 312 888	13,9 %	
		A0409-03 Aide au financement de l'utilisation d'un véhicule électrique	Dépenses	0	0	0	/0	
	Résultat		0	0	0	/0		
	A0409-04 Décarbonation des transports	Dépenses	0	0	0	/0		
	Résultat	0	0	0	/0			
	Résultat	-33 373 036	-35 985 924	-2 612 888	7,8 %			
	P0410 Energies renouvelables	A0410-01 Solaire thermique	Dépenses	-22 598 779	-10 211 697	12 387 082	-54,8 %	
Résultat			-22 598 779	-10 211 697	12 387 082	-54,8 %		
A0410-02 PV toiture connecté réseau et autoconsommation		Dépenses	-3 742 130	-6 611 071	-2 868 941	76,7 %		
		Résultat	-3 742 130	-6 611 071	-2 868 941	76,7 %		
A0410-03 Biomasse		Dépenses	-5 126 082	-6 153 748	-1 027 666	20,0 %		
		Résultat	-5 126 082	-6 153 748	-1 027 666	20,0 %		
A0410-04 Projets innovants et démonstration		Dépenses	-15 468 333	-8 000 000	7 468 333	-48,3 %		
		Résultat	-15 468 333	-8 000 000	7 468 333	-48,3 %		
A0410-05 Financement des installations intérieures et réfrigérateursFonds d'électrification rurale FER		Dépenses	-38 864 287	-3 831 750	35 032 537	-90,1 %		
		Résultat	-38 864 287	-3 831 750	35 032 537	-90,1 %		
A0410-06 Pénétration des ENR dans réseaux transport électrique		Dépenses	0	-2 629 510	-2 629 510	/0		
	Résultat	0	-2 629 510	-2 629 510	/0			
A0410-07 Etudes diverses dans le domaine des ENR	Dépenses	-1 774 657	-11 270 596	-9 495 939	535,1 %			
	Résultat	-1 774 657	-11 270 596	-9 495 939	535,1 %			
A0410-08 Prise de participation dans les ENR	Dépenses	0	0	0	/0			
	Résultat	0	0	0	/0			
A0410-09 Hydrogène	Dépenses	-4 562 652	-23 654 427	-19 091 775	418,4 %			
	Résultat	-4 562 652	-23 654 427	-19 091 775	418,4 %			
Résultat	-92 136 920	-72 362 799	19 774 121	-21,5 %				
P0411 Centrale Pays	A0411-01 Etudes et apports	Dépenses	0	0	0	/0		
		Résultat	0	0	0	/0		
P0412 Actions transversales	A0412-01 Actions transversales	Recettes	0	0	0	/0		
		Dépenses	-11 920 000	-16 922 200	-5 002 200	42,0 %		
	Résultat	-11 920 000	-16 922 200	-5 002 200	42,0 %			
	A0412-02 Communication et sensibilisation	Dépenses	-13 480 029	-24 511 991	-11 031 962	81,8 %		
		Résultat	-13 480 029	-24 511 991	-11 031 962	81,8 %		
	A0412-03 Conseil en énergie partagée	Dépenses	-8 100 000	-4 645 000	3 455 000	-42,7 %		
Résultat		-8 100 000	-4 645 000	3 455 000	-42,7 %			
Résultat	-33 500 029	-46 079 191	-12 579 162	37,5 %				
Total Recettes				684 659 349	871 468 079	186 808 730	27,3 %	
Total Dépenses				-589 727 315	-771 851 162	-182 123 847	30,9 %	
Résultat				94 932 034	99 616 917	4 684 883	4,9 %	

F. Travaux sur le résultat

- ✓ Le résultat global reste excédentaire mais marque une baisse limitée de 15 % par rapport à 2020
- ✓ Le résultat reporté au BP marque pour sa part un recul plus prononcé de 24 % à 418 510 092 FCFP

Exercice 2022 - en conformité avec le compte de gestion établi par la TREPUNC							
	Recettes de fonctionnement		516 911 726				
	Dépenses de fonctionnement		583 547 674				
	Résultat de fonctionnement	-	66 635 948				
	Recettes d'investissement		354 556 353				
	Dépenses d'investissement		188 303 488				
	Résultat d'investissement		166 252 865				
			RESULTAT 2022				
							AVEC RAR INVEST 54.388.366 FCFP
	RESULTAT A LA CLOTURE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE 2022 (CUMULE)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT REPORTE BP AVEC REPRISE DE RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	733 667 327	182 715 666	- 66 635 948	484 315 713	- 65 805 621	418 510 092	
INVESTISSEMENT	- 177 670 120		166 252 865	- 11 417 255		- 11 417 255	
GLOBAL	555 997 207	182 715 666	99 616 917	472 898 458	- 65 805 621	407 092 837	

III. CONCLUSION

L'exercice 2022 marque la fin d'un cycle pour l'ACE et l'exercice 2023 devra permettre à l'agence de poursuivre sa progression dans un contexte marqué par :

- ✓ La refonte du STENC et le vote par le Congrès du STENC 2.0, qui porte des objectifs très ambitieux pour la Nouvelle-Calédonie
- ✓ Un contexte budgétaire potentiellement stabilisé sur plusieurs exercices avec l'affectation des fonds européens au budget de l'ACE au travers de la convention d'objectifs et de moyens
- ✓ L'arrivée à maturité de plusieurs dossiers structurants portés sur le plan opérationnel par l'agence : l'électromobilité, la filière H2, le dessalement d'eau de mer par des EnR etc...
- ✓ Le suivi des recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes qui permettra entre autres choses, à l'agence de se doter d'outils de prévision et de contrôle administratif et budgétaire en ligne avec la norme publique.

L'exercice 2023 devrait permettre à l'agence d'engager des chantiers importants tels que :

- ✓ **L'élargissement du périmètre d'intervention de l'ACE** : il apparaît aujourd'hui évident, comme partout dans le monde, que la transition énergétique ne peut plus s'apprécier et se déployer uniquement sous l'angle de « transition énergétique ». Elle doit pouvoir intégrer des fondamentaux aussi cruciaux que l'innovation technologique, la transition numérique, la préservation de l'environnement, le bien-être des populations etc.... Forte des résultats de son action depuis 3 ans, l'ACE pourrait être l'épicentre opérationnel d'une action publique plus globalisée autour de la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation face aux changements induits.
- ✓ **La recherche de nouveaux financements et de nouvelles modalités d'intervention** : le financement de la transition énergétique nécessite des investissements importants qui doivent être accompagnés. Au-delà de la recherche de financement, c'est également de l'ingénierie financière qu'il faudra envisager pour permettre le lancement de certains projets.
- ✓ **Le changement des statuts de l'établissement** : comme cela avait été évoqué en 2021, le statut d'EPA est extrêmement contraignant. A présent que le dossier NCE est entrée en phase terminale, il faudrait faire muter l'ACE sous un statut d'EPIC qui lui apporterait plus de souplesse et d'agilité dans son action, mais aussi la faculté de générer de nouvelles sources de revenus indépendantes des taxes affectées.

- ✓ **L'implication du conseil d'administration** : le rapport de la CTC est particulièrement clair sur ce sujet. L'ACE doit retrouver rapidement un conseil d'administration actif et des administrateurs engagés. Cela est d'autant plus crucial que cet établissement public traite de sujets transversaux fondamentaux dans le cadre des politiques publiques interinstitutionnelles
- ✓ **La pluriannualisation des conventions financements** : La convention d'objectifs et de moyens qui est censé être pluriannuelle ne définit les moyens et objectifs que sur l'année en cours. De la même façon, le partenariat ADEME qui s'inscrivait historiquement dans un cadre pluriannuel fait désormais l'objet d'avenants annuel. De la même façon que les objectifs du STENC sont à horizon 2030, les conventions de financement doivent pouvoir être pluriannuelles.

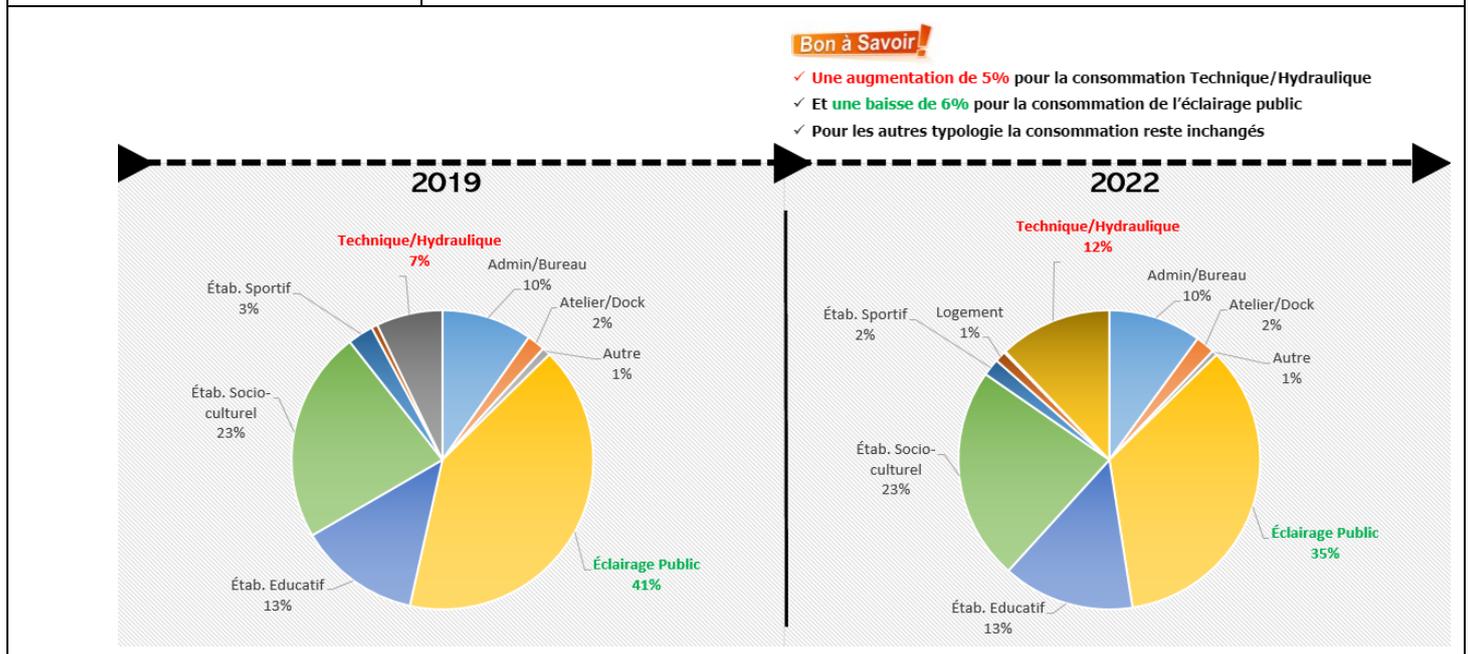
IV. ANNEXES

Annexe 1 : Bilan des actions menées au titre du dispositif CEP

Les communes

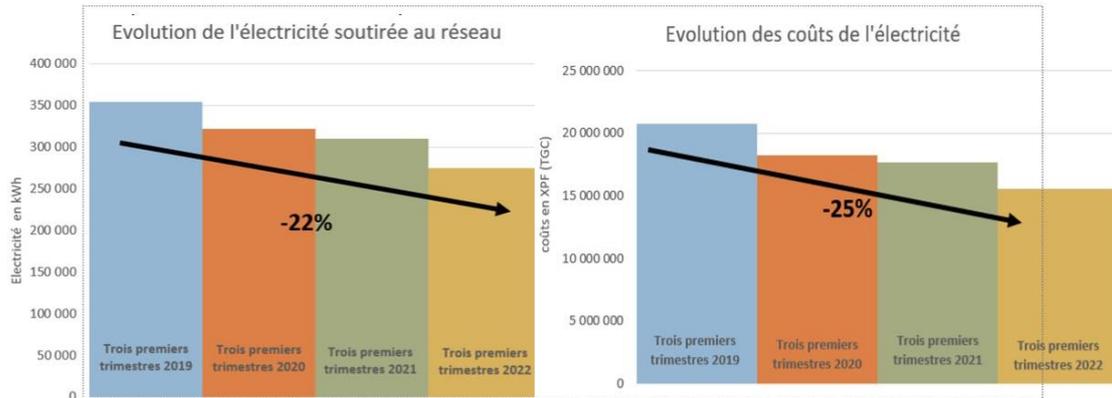
L'exercice 2022 est l'année où l'on retrouve les premières actions lancées avec les différentes communes adhérentes au dispositif du Conseiller en Energie Partagé depuis 2021. Un an après la signature des protocoles d'ententes avec les différentes communes, nous les avons accompagnées financièrement et techniquement à travers différents projets liés à la transition énergétique, dont des exemples de résultats sont donnés ci-dessous :

 <p>La Foa</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation de l'éclairage public de la commune (mise en conformité et mise en état du parc + rénovation des luminaires de la tranche Jardin de Nily de la commune) ○ Osmoseur Lebris : mise en place d'une unité de dessalement PV en site isolé sur la presqu'île de Lebris (30m³/j). Sa mise en service doit se faire sur l'exercice 2023.
---	--



 <p>VILLE DE Boulouparis</p> <hr/> <p>Boulouparis</p>	<ul style="list-style-type: none"> Malgré un fort intérêt à isoler certains bâtiments (dont école Daniel Mathieu) dans le cadre de l'appel à projet d'isolation de toiture lancé par l'ACE et l'ADEME en 2022, la commune n'a pas pu y répondre à cause du montant trop élevé des investissements à réaliser Journée sensibilisation réalisée dans le cadre de la semaine de l'écomobilité en septembre 2022, avec l'ADEME. Les classes de CM1 et CM2 ont été sensibilisées à la fresque du climat version enfant. Les élus de la mairie de Boulouparis ont par la suite été sensibilisés à leur tour. La commune de Boulouparis s'implique dans le verdissement des transports avec les premières installations de bornes IRVE associées à du Carport-solaire (projet porté par le SIVM Sud et cofinancé par l'ACE/ADEME)
 <p>Commune de Moindou</p> <hr/> <p>Moindou</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une aide à la décision pour le choix du prestataire pour la pose de panneaux photovoltaïque a été réalisée. Une convention financière annuelle a été proposée mais n'a pas encore été validée par le conseil municipal.
 <p>BOURAIL</p> <hr/> <p>Bourail</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du bilan de la 3ème année de suivi le 10/02/2022 Bilan intermédiaire réalisé le 7/10/2022. Ce bilan a permis de rappeler que l'appel à projet sur l'isolation des toitures était en cours et a donc enclenché la participation de la commune pour isoler la toiture de deux bâtiments (une école et des bureaux). Les données de production photovoltaïque ont pu être récupérées ce qui permettra de calculer les consommations réelles de la commune lors du prochain bilan.

Une plus grande autonomie énergétique...



Touho

- Convention de rénovation de l'éclairage public en cours
- La commune de Touho a répondu et a été retenue sur l'appel à projet d'isolation de toiture pour refaire l'isolation thermique de ses bâtiments patrimoniaux (logement, école, snack)
- Sujet dominant : érosion du littoral, recul du trait de côte. Accompagnement de l'ACE limitée sur ce sujet en tant qu'agence œuvrant uniquement sur le volet transition énergétique.



Hienghène

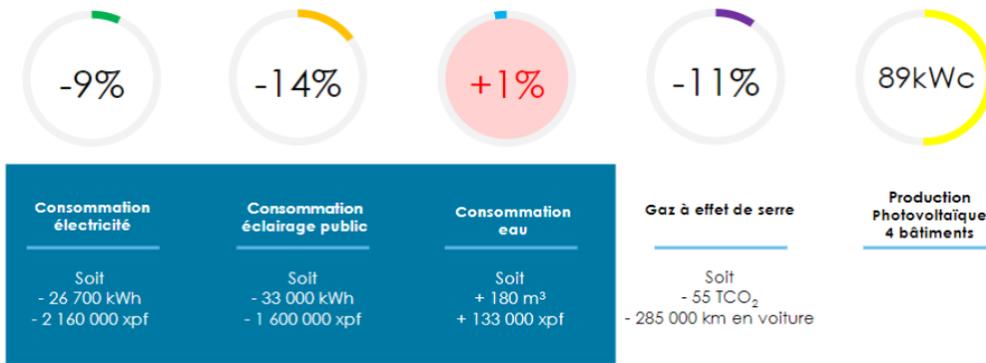
- Pas de convention annuelle établie en 2022
- Rencontre de la commune lors des journées de maîtrise de l'énergie en Province Nord (novembre 2022)



Koumac

- Réalisation et présentation du bilan énergétique de la commune pour la 3ème année d'accompagnement du CEP (10/02/2022)
- Réalisation du diagnostic énergétique de la station de pompage de SAKAMOTO (projet bientôt terminé).
- Accompagnement financier sur la rénovation du Parc d'EP de la commune avec mise en place d'un contrat de performance énergétique entre la commune et son concessionnaire EEC.

1. Chiffres clés 2019-2021



Financement ACE 18,6 MXPF

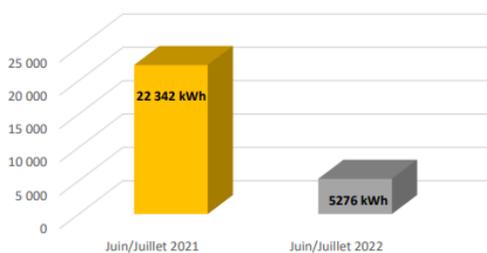


Koné

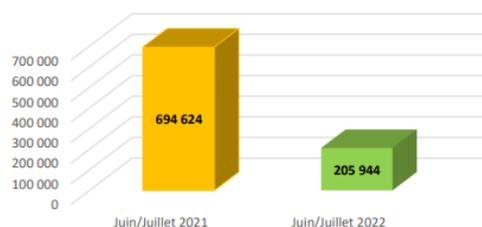
- Réalisation et présentation du bilan énergétique de la commune pour la 1ère année d'accompagnement du CEP (rencontre du 27/10/2022)
- Rénovation tranche 2 de l'Eclairage Public (en cours : 300 EP)
- Diagnostic énergétique de l'école de TEARI (projet non effectué)

En 2021, un accompagnement ACE/ADEME a été réalisé auprès de la commune de Koné avec le remplacement de 300 points d'éclairage public d'anciennes technologies par de l'éclairage LED gradable. Un an après le résultat est significatif, puisque l'on constate une baisse des consommations énergétique par 4 sur une même période :

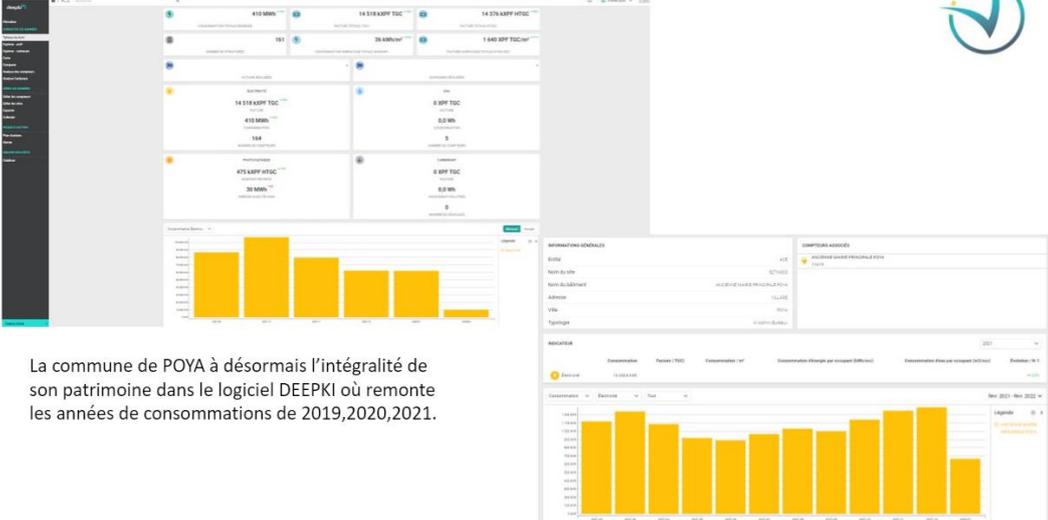
Comparatif de la consommation EP sur une période de 2 mois (kWh) entre 2021 et 2022



Comparatif des dépenses liées à la rénovation EP sur une période de 2 mois (XPF) entre 2021 et 2022

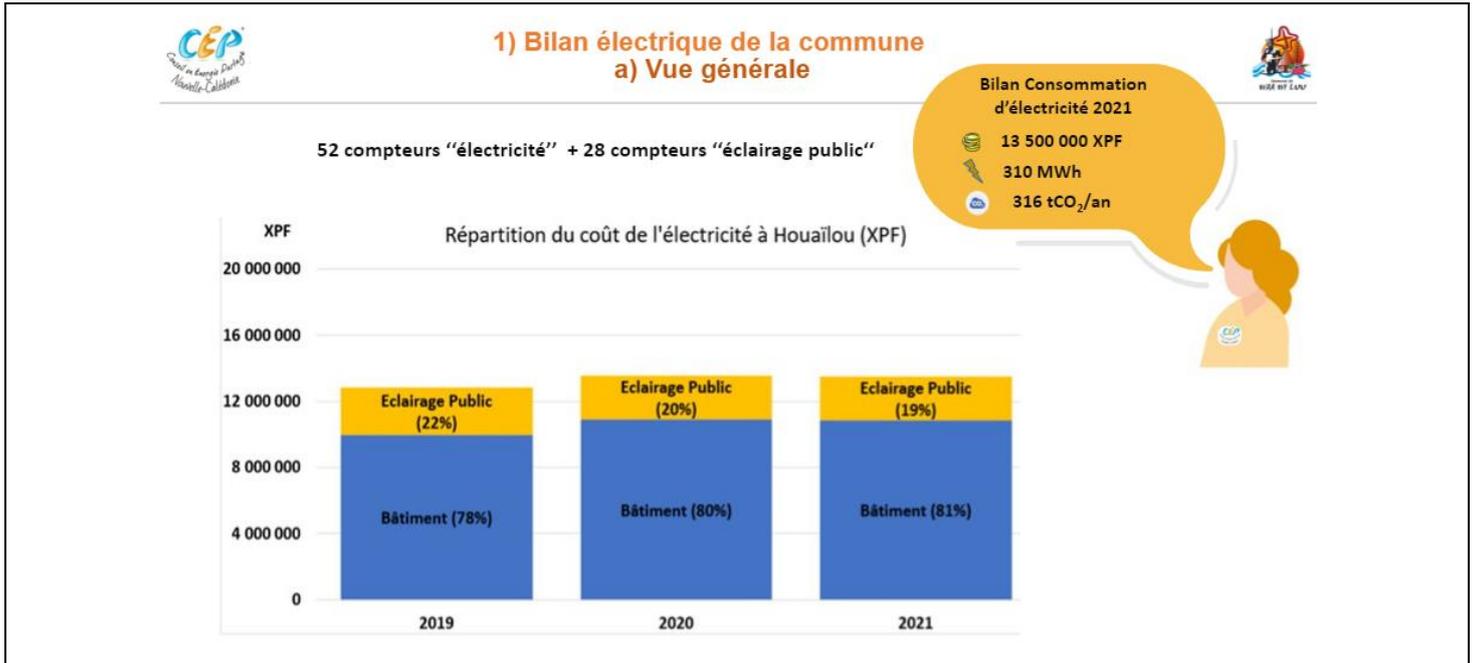


 Poya	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et présentation du bilan énergétique de la commune pour la 1ere année d'accompagnement du CEP le 25/10/2022
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation de l'Eclairage Public -> Accompagnement financier sur une aide à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du scénario 3 du diagnostic du parc d'Eclairage Public
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic énergétique de deux stations de pompages
	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement terrain pour visite technique des 10 bâtiments les plus énergivores

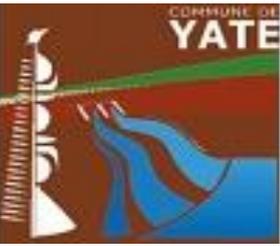


La commune de POYA à désormais l'intégralité de son patrimoine dans le logiciel DEEPI où remonte les années de consommations de 2019,2020,2021.

 Houailou	<ul style="list-style-type: none"> • Mars 2022 : proposition de convention de financement pour la rénovation de l'éclairage public
	<ul style="list-style-type: none"> • Du 31 mai au 2 juin 2022 : Rencontre avec la mairie et l'AFD pour discuter des moyens de financement de rénovation de l'éclairage public et une visite des bâtiments les plus consommateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • 26 août 2022 : Présentation du bilan de première année de suivi CEP.



 VILLE DU MONT-DORE Mont-Dore	<ul style="list-style-type: none"> Signature MOU novembre 2021
	<ul style="list-style-type: none"> La commune n'a pas encore eu de présentation d'un bilan des consommations de la ville du Mont-Dore
	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement/Conseil sur un dispositif permettant la mutualisation et la réduction des flottes de véhicules de la commune (YUGO)

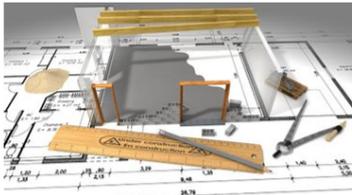
 Yaté	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et présentation du bilan énergétique de la commune pour la 1ère année d'accompagnement du CEP le 19/09/2022
	<ul style="list-style-type: none"> Isolation en toiture de l'école de Waho
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic parc EP (en cours de réalisation)
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic énergétique stations de pompages FAUSSE YATE ET MAMIE (en cours de prestation)
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à la CAO portant sur le choix du prestataire pour la réalisation des diagnostics (13/07/2022)
	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement terrain pour visite technique des bâtiments les plus consommateurs

Actions prioritaires



 **Bâtiments :** Depuis le début de la mission CEP, un travail de terrain a été réalisé afin de pouvoir collecter toutes les données surfaciées et analyser l'état global des bâtiments.

3 sites ont été ciblés
comme « priorité 1 »



Une étiquette énergétique bâtiment spécifique à la Nouvelle Calédonie est en cours de création.

Bâtiments (Données 2021)	Conso Electricité	Part Conso Totale	Dépenses sur 2021
	kWh	%	XPF
STATION DE POMPAGE MAMIE	768	21,5	2 380 321
POMPAGE YUME	274	14,2	2 528 669
STATION DE POMPAGE FAUSSE YATE	781	12,2	1 411 747
STATION DE POMPAGE CAP PUARETI	36	8,4	
EP P. UNIA	497	4,8	
STADE MUNICIPAL DE WAHO	17	4,1	
STATION DE POMPAGE NOUTY	669	3,7	
EMETTEUR TDF MAMIE	150	3,5	
POMPAGE TRUU	14	3,4	
EP P. GORO	977	3,4	

37,8 % des
dépenses
en 2021



Canala

- Convention en cours sur un financement à 100% pour la réalisation d'un diagnostic du parc éclairage public de la commune.

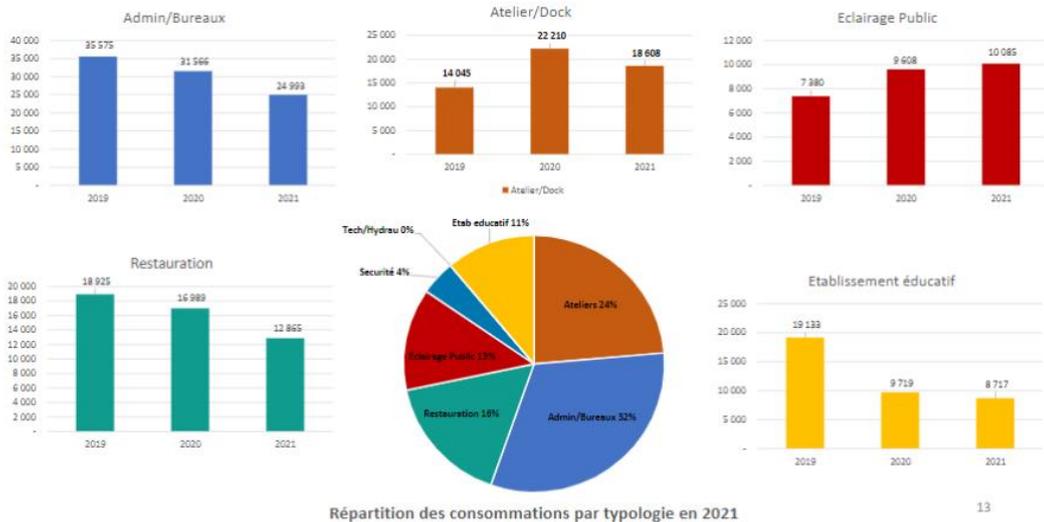


Kouaoua

- Présentation du bilan 1^{ère} année du bilan CEP le 07/09/2022
- Pré diagnostic énergétique cantine FAJA, en cours de réalisation.
- Accompagnement financier à 100% du diagnostic du parc d'Eclairage Public
- Accompagnement financier de l'isolation en toiture de la mairie de Kouaoua qui est en cours d'extension et rénovation (projet terminé). La commune avait répondu favorablement à l'appel à projet relatif à l'isolation de toiture lancé par l'ACE et l'ADEME en 2022.

- Déplacement terrain pour visite technique des bâtiments
- Sensibilisation à la maîtrise des consommations avec la mise en place d'un *café énergie* et sensibilisation à la fresque du climat

Etat des consommations des typologies



Ponérihouen

- Adhérente au dispositif CEP depuis le 16 décembre 2022 (signature MOU), suite au rencontre MDE province nord.
- Sujet dominant : la commune a de gros problème de salubrité d'eau potable à l'heure actuelle. Malheureusement, n'ayant pas dans notre périmètre la thématique de l'eau, la commune s'est vu refuser sa demande de subvention pour l'acquisition des fontaines atmosphériques. Cependant l'ACE et l'ADEME accompagne la commune vers les autres possibilités de financement pour résoudre cette problématique.



Ouégoa

- Adhérente au dispositif CEP depuis le 16 décembre 2022 (signature MOU), à la suite des rencontres MDE province nord.
- La commune de Ouégoa bénéficiera également d'un accompagnement à la fois technique et financier de l'ACE sur les projets en lien avec la transition énergétique.

Les établissements publics

Le GIEP

Mise en place d'une convention cadre qui permettra d'aboutir à une convention financière en 2023.

En 2022 la mission CEP consistait à réaliser le bilan énergétique du patrimoine du GIEP afin de trouver des pistes d'améliorations et mettre en place des mesures concrètes pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. Grâce à une très bonne implication du GIEP le bilan a pu être réalisé et des premières préconisations ont pu être faites pour les concrétiser en 2023.

Le PANC

En 2022 un accompagnement de l'ACE a été réalisé auprès de la direction du PANC en collaboration avec l'AFD pour établir une synthèse des projets qui entrent dans le plan des réductions de consommation énergétique du PANC, leurs coûts et horizon de mise en œuvre.

D'autres actions d'accompagnement technique et financier ont été réalisées (implantation de bornes IRVE, Etude aménagement modes-doux, amélioration confort thermique de la station N...).

La Province des Iles

- Convention annuelle avec la Province des Iles établie (1740)
- Etude de faisabilité technique d'installation d'un micro-grid à base d'énergie renouvelables sur l'île de Tiga (projet en cours de lancement)
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (en cours) + déploiement de modes actifs sur les îles Loyauté (
- Rénovation de l'éclairage public détenu par la Province des Iles (Wharfs +rond-point de Kumo) (en cours)
- Plan stratégie de résilience territoriale de la PIL terminé en 2022 (1626)
- Poursuite de la mission CEP + fiabilisation de la base patrimoniale de la province
- Sensibilisation réalisée dans le cadre de la semaine du forum Innov By Loyalty en mai 2022, à Lifou, au travers d'animation de fresque du climat (sensibilisation auprès du collège d'Havila + juvénat du lycée des Iles + service environnement de la PIL + sensibilisation continue à travers le stand de l'ACE lors du forum Innov By Loyalty)
- Visite technique de l'hôtel de la province des îles, bâtiment le plus énergivore de la commune (mai 2022)
- Bonne communication avec le référent énergie de la Province des Iles très impliqué dans le déroulement de la mission de CEP
- Présentation bilan de la mission CEP, en novembre 2022 lors d'une séance plénière de l'environnement
- Déplacement en juin 2022 sur l'île d'Ouvéa pour visite technique des bâtiments les plus énergivores + sensibilisation auprès de collégiens (fresque du climat) et lors de la fête du littoral

Annexe 2 : Appels à projet lancés en 2022

Appels à projets froid et chaleur renouvelables et production d'eau chaude via solaire thermique (2022)

L'Agence Calédonienne de l'Énergie et l'ADEME ont également lancé en 2022 un appel à projets destiné à un soutien financier aux projets de création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération (EnR&R) ainsi que de production d'eau chaude solaire thermique pour une enveloppe de base de 40 MF.

4 projets ont été retenus pour un montant de subvention total de 12 774 142 XPF :

- Étude de production eau chaude sanitaire de l'Usine de la SOPAC
- Installation d'ECS solaire avec appoint électrique sur 14 logements du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (Associations des manguiers à Ducos)
- Etude de pré faisabilité pour la conception et la construction d'une unité de production d'énergie renouvelable à partir de CSR de la Calédonienne des Services Publics
- Etude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un réseau de froid par refroidissement à l'eau de mer au sein de l'UNC

Bilan : Peu d'entités privées ont pu se positionner sur la valorisation de chaleur dans leur process industriel et le lancement de l'appel à projet en milieu d'année n'était pas en phase avec le calendrier des budgets de certaines communes.

Appel à projet isolation toiture ACE / ADEME (2022)

En 2022, l'ACE et l'ADEME ont lancé un appel à projets destiné à promouvoir l'isolation de la toiture des bâtiments existants, l'un des leviers majeurs de la baisse des consommations énergétiques (montant de l'enveloppe de base : 30 MF).

7 projets ont été retenus pour un montant de subvention total de 29 523 930 XPF, portés par les communes de Bourail, Yaté, Kouaoua et Touho, la Cour des comptes, le PANC et la SCI des docks du bord de mer.

Bilan : Cet appel à projet pilote a permis de faire prendre conscience à certaines entités publiques et privées de l'importance de l'isolation en Nouvelle-Calédonie (façades et toitures), aspect de la rénovation énergétique encore trop négligé. Cependant, le lancement de l'appel à projet en milieu d'année n'était pas en phase avec le calendrier des budgets de certaines communes.

Appel à projet bornes IRVE ACE/ADEME (2022)

Budget ACE/ADEME = 80 M XPF

Objectif : 150 points de charge en service au 1^{er} semestre 2023

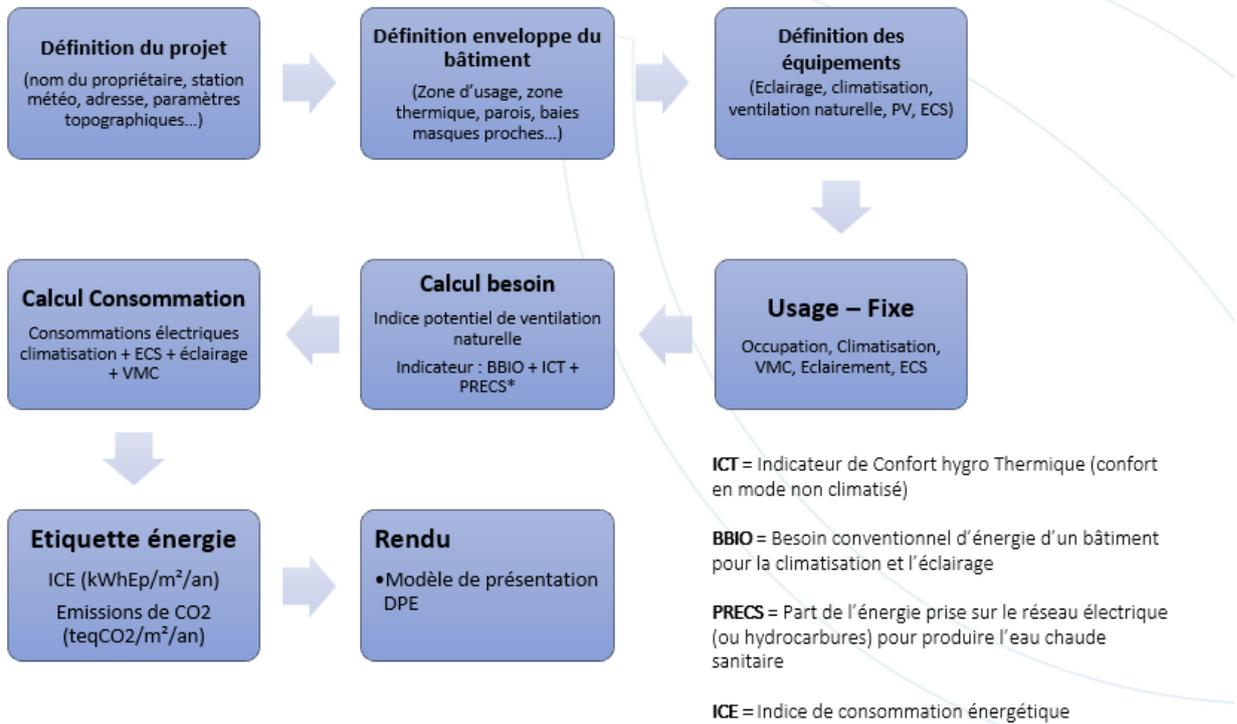
Bilan :

- 19 projets engagés pour un montant total d'investissement = 173 M XPF / un montant de subventions accordées = 57 M XPF
- 75 sites de Grande-Terre et des îles loyauté vont être équipés en borne IRVE
- 164 points de charges de 7 kW à 24 kW vont être installés avant le mois de juin 2023

Annexe 3 : Moteur de calcul visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en Nouvelle-Calédonie :

L'ACE, en partenariat avec la DAPM a développé un outil de simulation de performance énergétique des bâtiments calédoniens, neufs ou rénovés, sur la base de scénarii conventionnels d'usage

- Développement d'un outil de simulation de performance énergétique des bâtiments neufs ou rénovés calédoniens sur la base de scénarii conventionnels d'usage
- Méthodologie de modélisation d'un bâtiment sur l'outil :

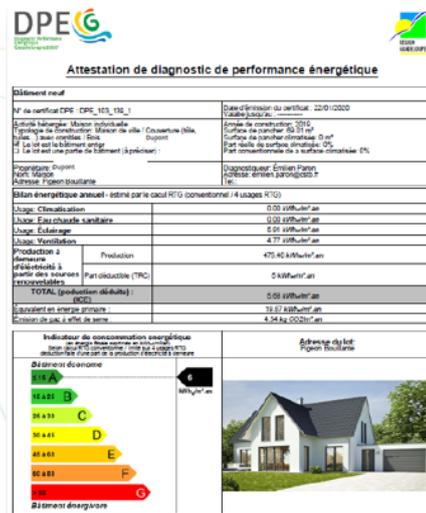


Trois étiquettes à différentes échelles :

- Etiquettes à l'échelle du projet
- Etiquettes à l'échelle du bâtiment
- Etiquettes à l'échelle de la zone d'usage

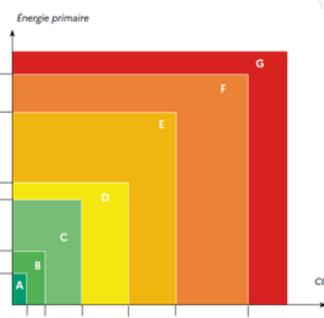
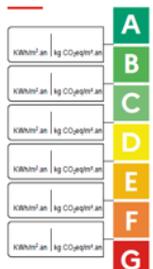
Objectifs :

- Analyser et observer plus en détail les consommations énergétiques d'un même bâtiment multi-usages
- Avoir la répartition de la consommation d'énergie (climatisation, ventilation, éclairage, ECS...)
- Lire les observations et préconisations d'amélioration du diagnostiqueur agréé



Exemple : Génération d'une attestation de DPE Guadeloupéen avec le moteur de calcul RTG/DPEG

Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique



Etiquette de performance énergétique à double-seuils (énergie/climat) – nouvelle étiquette européenne (valeur à définir pour la NC)